

Formation DEMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE

Réunion du 27 avril 2000

Compte rendu de l'examen de l'avant-projet de programme statistique pour 2001

PROJET D'AVIS

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

COMPTE RENDU DE LA REUNION

LISTE DES DOCUMENTS PREPARATOIRES OU DISTRIBUES EN REUNION

AVIS D'OPPORTUNITE POUR LES ENQUETES NOUVELLES

DOCUMENTS JOINTS

PROJET D'AVIS

proposé par la formation Démographie, conditions de vie le 27 avril 2000

1. Concernant le recensement rénové de la population, le Conseil prend note avec intérêt des travaux du groupe sur le questionnaire. Il souhaite être tenu informé de la suite des travaux méthodologiques relatifs à cette opération. Il insiste sur l'importance de la présentation de cette méthodologie nouvelle à l'opinion publique et aux élus locaux, communication qui sera déterminante pour le succès de l'opération.
2. Le Conseil, conformément à son avis de moyen terme, réitère son approbation à l'enquête auprès des personnes fréquentant les accueils de jour, les lieux d'hébergement et de restauration gratuite (enquête "sans abri"). Il tient à saluer la concertation large et approfondie menée autour de cette enquête. Il souhaite que la connaissance statistique de la précarité et de l'exclusion soit elle aussi développée, avec un souci de cohérence entre les différentes sources statistiques.
3. Le Conseil, conformément à son avis de moyen terme, apprécie que l'enquête permanente sur les conditions de vie (EPCV) développe en 2001 des thèmes variables correspondant à des préoccupations actuelles de la société (quartiers, santé, nouvelles technologies). Il insiste sur l'intérêt particulier de cette enquête lorsqu'elle aide d'autres services statistiques que l'INSEE à traiter des sujets importants tels que sport, loisirs, culture.
4. Le Conseil affirme son intérêt pour les enquêtes méthodologiques auprès des ménages. Aussi souhaite-t-il pouvoir, en 2001, proposer des thèmes pour de telles enquêtes et, à tout le moins, débattre de thèmes identifiés par les services statistiques.

5. Le Conseil prend note de l'état des travaux du groupe sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Il soutient le projet d'enquête EPCV sur ce thème qui permettra d'éclairer l'impact des nouvelles technologies sur les conditions de vie et les relations sociales. Il souhaite que la complémentarité entre statistique publique et statistique privée soit étudiée dans ce domaine.
6. Le Conseil réitère son vif soutien à la mission statistique du ministère de la Jeunesse et des Sports mise en place en 1999.
Il apprécie que cette mission statistique entreprenne la mise sur pied d'un véritable dispositif statistique, c'est-à-dire un ensemble complet et cohérent d'enquêtes et de fichiers de données d'origine administrative, destiné à couvrir, à terme, l'ensemble du domaine selon des périodicités adaptées aux besoins et s'appuyant sur les administrations et organismes concernés.
Il marque son intérêt pour les projets concernant les pratiques sportives et les loisirs des enfants et des jeunes, domaines particulièrement mal couverts par la statistique publique.
Il prend note de la mise en place prochaine d'un compte économique du sport.
7. Le Conseil prend note avec intérêt de la mise en place du panel des mineurs suivis en justice et souhaite être tenu informé des suites données à ce projet.
8. Le Conseil, informé de la teneur du rapport sur "les situations respectives des femmes et des hommes : statistiques pertinentes", souhaite contribuer à une meilleure prise en compte du genre dans les programmes statistiques des services publics en leur demandant de faire apparaître, à l'avenir, de manière explicite leurs actions pertinentes en ce sens dans les domaines concernés.

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

ayant présenté un programme statistique à la formation Démographie, conditions de vie, réunie le 27 avril 2000.

INSEE

Direction des statistiques démographiques et sociales (note de synthèse)

Département de la démographie

Division recensements de la population

Recensement rénové de la population

Mission répertoires et mouvement de la population

Division enquêtes et études démographiques

Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages

Division conditions de vie des ménages

Division prix à la consommation

INED

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Département des études et de la prospective

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction centrale de la police judiciaire

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Direction de l'administration générale

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Sous-direction de la statistique, des études et de la documentation

CENTRE NATIONAL DE LA CINÉMATOGRAPHIE

COMpte RENDU DE LA RÉUNION DE LA
FORMATION DÉMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE
- 27 avril 2000 -

Président : Jean-Baptiste de FOUCAULD, Inspecteur général des finances

Rapporteur : Michel GLAUDE, Directeur des statistiques démographiques et sociales

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- I - Introduction générale (M. de FOUCAULD)
- II - Suivi des avis donnés sur le programme 2000 (M. GLAUDE)
- III - Examen des avant-projets de programmes statistiques pour 2001
 - 1. Exposé synthétique (M. GLAUDE)
 - 2. Débat
 - 3. Examen des projets d'enquêtes pour avis d'opportunité :
 - enquête auprès des personnes fréquentant les accueils de jour, les lieux d'hébergement ou de restauration gratuite ou " Enquête sans domicile - 2001 "
 - enquête " Vous et votre quartier " EPCV - Janvier 2001
 - enquête " Actions et pratiques de santé " EPCV - Mai 2001
 - enquête " Les nouvelles technologies " EPCV - Octobre 2001
 - enquête " Les vacances et les loisirs des 4-18 ans en 2000 "
 - enquête " Le panel des mineurs suivis en justice "
- IV - Suivi des travaux des groupes de travail rattachés à la formation
 - 1. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication (Mme DUMARTIN)
 - 2. Questionnaire du recensement rénové de la population (M. DESPLANQUES)
- V - Présentation du rapport sur " Les situations respectives des femmes et des hommes : statistiques pertinentes " (Mme BLUM, inspectrice générale de l'INSEE - Ministère de la jeunesse et des sports)
- VI - Projet d'avis de la formation (Mme AMIEL)

LISTE DES PARTICIPANTS

Mme	ARTIGUEBIEILLE Jacqueline	Conseil économique et social
Mme	AMIEL Marie-Hélène	Secrétaire général adjoint du CNIS
Mme	BLUM Catherine	Ministère de la jeunesse et des sports
Mme	BROUSSE Cécile	INSEE
Mme	CARDONA Jeannine	Ministère de la culture et de la communication /DEP
Mme	CAVALIER Françoise	Secrétariat du CNIS
M.	CHAIGNEAU Yves	CES
M.	de FOUCAULD Jean-Baptiste	Inspecteur général des finances
M.	DESPLANQUES Guy	INSEE
Mme	DUMARTIN Sylvie	INSEE
M.	GENTIL Bernard	Ministère de la jeunesse et des sports
Mme	GILLES Catherine	Ministère de la justice
M.	GLAUDE Michel	INSEE
Mme	GOURIO-MOUSEL Françoise	Ministère de la justice
M.	GROSBRAS Jean-Marie	INSEE
Mme	GUILLEMOT Danièle	INSEE
Mme	MERMILLIOD Catherine	DREES
M.	PUIG Jean-Pierre	Secrétaire général du CNIS
M.	RIANDEY Benoit	INED
M.	SEYS Baudouin	INSEE

Absents excusés

M.	BILLET Jean	UNAF
M.	DANARD Benoît	Centre national de Cinématographie
M.	DUBELLOU Jean-Louis	UNAF
M.	BOURQUIN Jean-Claude	UFC - Que choisir

I - INTRODUCTION GENERALE (M. de FOUCAULD)

M. de FOUCAULD ouvre la séance.

La réunion de ce jour est assez différente de celle de l'an dernier. L'an dernier nous étions une année de recensement de la population, il y avait le projet de rénover les méthodes de recensement, de passer d'un recensement périodique à un recensement en continu, ce qui a donné lieu à des groupes de travail et un colloque en novembre. L'an dernier nous avons à faire le bilan d'un programme à moyen terme et à lancer un nouveau programme.

L'ordre du jour est très chargé aujourd'hui : il y a six enquêtes soumises à un avis d'opportunité, il y a 2 groupes de travail sur lesquels il faut faire le point et un rapport important sur le sujet de l'équilibre hommes / femmes.

Il faut discipliner notre parole pour respecter les délais et ne pas faire de tour de table.

II - SUIVI DES AVIS DONNES SUR LE PROGRAMME 2000 (M. GLAUDE)

Le rapporteur se réfère au document adressé aux membres de la formation Démographie, conditions de vie.

La première recommandation concernait le **recensement de la population de 1999**. On peut noter un petit retard dans l'exploitation principale du recensement dite exhaustive. L'INSEE a eu quelques difficultés avec le consortium qui s'occupait de la lecture optique des documents, ce qui a entraîné un retard de l'ordre de six mois. Une partie de ce retard pourra être résorbée et les résultats de l'exploitation exhaustive n'auront que trois mois de retard par rapport aux délais prévus : la publication de ces résultats se fera à partir du troisième trimestre 2000 jusqu'en octobre. L'année 2001 sera consacrée à l'exploitation complémentaire sur le quart des bulletins : caractéristiques détaillées de l'emploi, de l'activité économique et des familles. Les résultats seront disponibles aux deuxième et troisième trimestres, c'est-à-dire avec un petit retard. Un fichier au vingtième pour l'exploitation nationale et les chercheurs devrait être réalisé au cours du premier trimestre 2001.

On note donc un léger retard sur les exploitations.

S'agissant du **recensement rénové**, on en parlera plus tard avec l'exposé de Guy DESPLANQUES. Ce projet avance bien mais avec des difficultés. On prévoit de démarrer l'opération en fin 2002 plutôt qu'en fin 2001, parce que le vote du projet de loi prend plus de temps que prévu.

L'avis 3 concernait les **études méthodologiques** faites sur des questionnements un peu nouveaux, en particulier sur le thème de la structure des ménages (enquête "ménages complexes"). Les membres de cette assemblée étaient invités à nourrir la réflexion sur les avancées méthodologiques. De ce point de vue, il y a eu peu de propositions spontanées sur les différents thèmes. Par exemple sur la partie variable de l'enquête Conditions de vie qui cette année traite de la transmission des valeurs, la transmission du capital humain, la transmission du capital culturel, la transmission du capital économique. C'est un vaste sujet. Au comité du label, des experts et des représentants des organisations syndicales ont manifesté un à priori donc intérêt pour cette enquête qui nécessiterait des approfondissements méthodologiques. Il existe donc des pistes de travail et la formation est ouverte à une réflexion concernant ce sur quoi les statisticiens devraient faire porter leurs efforts.

Le quatrième avis, portait sur l'enquête "**Biographie et entourage**" de l'INED. L'enquête démarre sur le terrain (3 000 personnes en Ile-de-France avec des extensions en 2001 en Bretagne et en Rhône Alpes).

Pour l'avis numéro cinq, l'idée de la concertation avec les associations et partenaires sociaux sur l'enquête dite "**Sans abri**" avait suscité l'intérêt de cette formation. Cette concertation s'est bien passée et se poursuit. Il y aura un point particulier dans l'examen des projets d'enquêtes pour avis d'opportunité. Cette enquête a changé de nom, elle devient l'enquête auprès des personnes fréquentant les accueils de jour, les lieux d'hébergement ou de restauration gratuite ou "Enquête sans domicile - 2001".

Le point six concernait la mise en place de la **mission statistique du ministère de la Jeunesse et des sports**. Dans le cadre des projets de programmes proposés, il y a de réelles avancées dans ce secteur.

Le septième avis concernait le ministère de la Culture et de la Communication. Le service statistique de ce ministère a envisagé de créer un répertoire des entreprises culturelles, associé à SIRENE. Ce projet est en cours. Il n'est pas entièrement finalisé mais devrait l'être au cours de l'année qui vient.

De la même manière, le groupe européen qui associe des instituts statistiques volontaires pour mener la réflexion sur les statistiques culturelles en Europe (LEG "culture") a produit son rapport et la suite est un groupe de travail européen officiel sur ce thème. Ce groupe s'est réuni le 30 mars.

Le dernier avis était relatif au programme de travail du **ministère de la justice**. Là aussi des avancées ont été faites. Nous y reviendrons avec l'examen des programmes statistiques.

M. de FOUCAULD remercie et demande s'il y a des remarques.

M. RIANDEY de l'INED souhaite intervenir sur 3 points.

Sur l'enquête "Biographie et entourage" qui a démarré, il remercie le CNIS qui a beaucoup soutenu cette opération.

Sur le recensement de la population et le calendrier de publication des résultats, l'INED pense qu'il serait souhaitable de faire un bilan technique. Il faudrait le faire quand on aura les résultats de l'exhaustif léger.

Le point principal concerne le recensement en continu. L'INED soutient cette opération puisque son directeur préside le groupe de travail qui poursuit la concertation sur le questionnaire. Cependant cette concertation soulève beaucoup de questions et certaines en amont du questionnaire.

A la réunion de novembre, le représentant de l'INED (M. LERIDON), le comité scientifique et d'autres démographes ont insisté sur les risques de taux de refus élevé en particulier compte tenu du mode de collecte non aréolaire qui est le plus antagonique avec le point deux de la résolution du CNIS qui était d'améliorer le taux de couverture. Il y a une grande inquiétude de ces démographes et du comité scientifique qui avaient insisté pour que les décisions législatives intervenant sur le recensement fassent suite au bilan des tests comparatifs qui permettront de mesurer les taux de refus, d'une part dans le mode de collecte tel qu'il était envisagé dans un premier temps et d'autre part dans des modes aréolaires qui sont davantage susceptibles d'apporter satisfaction. Evidemment le mode aréolaire entraîne des coûts plus importants et on comprend que l'INSEE ait voulu faire une rénovation à budget constant mais c'est peut-être bien la fonction du CNIS dans son indépendance d'envisager les différentes solutions à coûts comparés. Cette exhaustivité qu'il y aurait soit au niveau de l'immeuble soit au niveau de l'aire est un pas vers la critique majeure faite par les géographes et les démographes locaux sur l'intracommunal. Les géographes considèrent qu'il y a eu un changement de finalité qui n'a pas été discuté dans le cadre du CNIS. Il est clair que la mesure de la ségrégation urbaine fine ne peut se faire que par agrégation de mesures exhaustives sur les îlots. On est très loin de cette solution.

Reprenant les demandes de chefs d'unité de l'INED, M. RIANDEY demande à la formation Démographie, conditions de vie de s'assurer que la décision parlementaire ne sera sollicitée qu'après la présentation au CNIS des résultats de tests comparatifs et de budgets comparés évaluant les options aréolaire et non aréolaire. Cela était extrêmement clair dans ce qui avait été demandé et M. RIANDEY voudrait avoir une confirmation de ce point.

Il est souhaitable qu'un comité scientifique permanent soit institué et pas simplement sur la seule question de la population légale, parce que si la qualité de la collecte est satisfaisante la population légale va être bien traduite, par contre les autres indicateurs sont beaucoup plus fragiles et méritent une évaluation plus large. Il est souhaitable que la consultation soit élargie à autre chose que le questionnaire. Il transmettra cette demande un peu compliquée par écrit. (voir pièce jointe)

M. GLAUDE remarque qu'il y a plusieurs questions dans cette intervention. Il en voit essentiellement deux.

La première est un peu technique et porte sur les coûts/avantages comparés d'une collecte aréolaire par rapport à une collecte plus dispersée sur le terrain. Il rappelle que l'avantage d'une collecte aréolaire est que si l'on enquête toutes les personnes du même immeuble on a un meilleur taux de réponse parce que les personnes interrogées s'entraînent entre elles. A l'inverse, ce type de collecte est soumis à l'effet de grappe c'est-à-dire qu'il y a une forte chance que toutes les personnes enquêtées dans un immeuble se ressemblent beaucoup. Si l'on enquête le même nombre de personnes dans le même quartier, de façon aléatoire il y a plus de chance d'avoir une plus grande variété dans les situations donc une meilleure qualité des statistiques. C'est cet arbitrage entre un

éventuel meilleur taux de réponse et un effet de grappe que l'on doit discuter. Le comité scientifique avait soulevé cette question, qui est à l'étude. En revanche, il est souhaitable que cette question technique retarde la mise en place du recensement en continu. Les tests sur le terrain de ces différentes approches ne correspondent pas du tout aux conditions d'un recensement de la population.

M. GLAUDE n'est pas certain que ceci soit testable. En revanche, on peut faire des calculs. Il rappelle que l'intérêt du recensement rénové de la population est que les dossiers collectés par sondage dans les grandes villes peuvent être calés sur des sources extérieures, soit des fichiers administratifs, soit une base de sondage formée de l'ensemble des immeubles. L'intérêt de la procédure est d'essayer de se garantir contre des risques de dérapage du taux de réponse. Il faut néonmiser ce débat qui est très important.

En revanche, associer cela à la décision législative, qui ne doit surtout pas être publiée sur les aspects techniques, lui paraît une très mauvaise idée, c'est en complet décalage avec ce que l'on cherche à faire.

La deuxième question soulevée concerne l'exhaustivité locale : Question déjà soulevée au cours des réunions du CNIS : Faut-il des chiffres plus frais ou des chiffres plus "exhaustifs". Cet arbitrage à budget donné est fondamental pour le recensement rénové de la population puisque est de conduire à un premier objectif : des données beaucoup plus récentes. M. GLAUDE a tendance à dire que lorsqu'une zone change, il est plus important d'avoir des résultats récents que des résultats plus exhaustifs mais antérieurs à la période où il y a eu un changement. Cela est plus utile pour l'action publique mais peut-être moins pour les chercheurs qui veulent faire une recherche plus fine et pour lesquels la "fraîcheur" des données n'a pas autant de valeur.

M. de FOUCAULD considère que la formation est d'accord pour dire que le législateur ne doit pas entrer dans les détails techniques et doit poser des principes généraux sur une nouvelle méthode de recensement. La question délicate est de savoir s'il faut plusieurs scénarios budgétaires ou pas. Il ne sait pas si notre mission est de se donner a priori, des contraintes budgétaires, ce qui présuppose les méthodes. Est-ce que c'est au CNIS de donner un avis sur un tel sujet ?

M. PUIG souligne que ce n'est pas au CNIS à se prononcer sur ce sujet. Les scénarios budgétaires sont liés à des méthodes. Dans la mesure où l'opération est lancée, l'INSEE fait son choix. Dans cette affaire, la concertation qui a lieu au CNIS concerne les finalités de l'opération, le questionnement... Les questions techniques ne sont pas à régler au sein du CNIS. Les débats techniques doivent être poursuivis dans les instances ad hoc, et le CNIS doit être informé de l'avancement des discussions.

M. RIANDEY considère que puisque le processus de la collecte a deux siècles on doit prendre le temps de le modifier. Il serait regrettable de le transformer devant le Parlement alors qu'on ne sait pas si les méthodes tiennent la route, si à budget constant des statistiques plus fraîches peuvent être données. C'est la raison pour laquelle le comité scientifique a très explicitement demandé que les décisions ne viennent qu'après que l'on sera certain de la procédure. Les membres du comité scientifique qu'il a rencontrés ont clairement exprimé que pour le moment il fallait vérifier que la méthode tenait du point de vue non seulement des taux de réponse mais également d'un certain nombre d'analyses qui ne sont pas encore menées. Le comité scientifique également a insisté sur le fait qu'il avait une tâche limitée liée à la population légale et que donc il n'y avait pas eu un comité scientifique sur l'ensemble de l'opération et les calages qui pourront être faits sur des fichiers exhaustifs vont permettre d'améliorer la population légale mais il n'y aura rien pour caler sur les structures de population. M. RIANDEY pense ainsi que les personnes qui se sont exprimées autour de lui, en particulier des chefs d'unité de l'INED, jugent que l'on n'est pas en situation de se lancer vers ce choix.

Egalement le choix budgétaire ne devrait pas être discuté simplement à l'intérieur du ministère des finances. Le Parlement et en particulier les députés maires et les sénateurs maires sont les mieux placés pour voir s'il est utile d'avoir des informations locales plus fortes .

Une chose très claire et qui n'a pas du tout été détaillée dans la concertation du CNIS est le mauvais financement du recensement de la population par rapport à celui des autres pays. Ce budget faible relève du Parlement. Il lui semble choquant que puisque le financement est très lié à des aspects techniques, il faut laisser l'INSEE aborder seul ce point avec la direction du budget.

M. de FOUCAULD : Considérez-vous que nous ne sommes pas mûrs pour proposer au Parlement un projet de loi au début de l'année 2001 ?

M. GLAUDE : il y a un rapport scientifique et tout ce qui vient d'être dit par M. RIANDEY extrapole largement ses conclusions. Le rapport du comité scientifique valide cette opération et demande que des travaux complémentaires sont menés précise que les personnes qui conduisent l'opération soient capables d'apporter des réponses à ces questions.

M. RIANDEY : dans les textes il est dit que l'opération sera très fiable "dans la mesure où" les expériences préalables le justifient. Pour le moment, les expériences ne sont pas faites.

M. GLAUDE fait remarquer qu'il y a eu un avis spécifique du CNIS dans son assemblée générale sur le recensement rénové. Les débats ont eu lieu, il y a un avis qui soutient ce projet et précise qu'il faut continuer. Ce point technique n'a rien à voir avec la loi à faire passer. La loi ne s'engagera pas sur les aspects techniques, ce n'est pas à elle de faire cela. Cette discussion est très intéressante mais elle ne doit pas nous faire revenir en arrière.

M. de FOUCAULD rappelle que le CNIS a pris position pour un changement de méthode et pour la préférence donnée à la fraîcheur sur l'exhaustivité. Ce choix est fait. Ce principe doit être acté par le Parlement. Ce qu'il paraît dangereux, c'est de se donner au départ une enveloppe budgétaire qui figerait les choses, il ne faut pas hypertrophier la contrainte budgétaire. Nous poursuivons le projet, la concertation se poursuit ainsi que les études techniques.

M. GLAUDE affirme qu'il n'a rien contre telle ou telle méthode : le débat reste ouvert. Il rappelle pour l'information de tous que les gains en précision ne sont pas proportionnels aux moyens budgétaires, c'est-à-dire qu'avec 2 fois plus de moyens les résultats ne sont pas 2 fois plus précis. L'INSEE souhaite avoir les meilleurs moyens pour conduire cette opération. On ne peut attendre des miracles, c'est une question d'optimisation.

Les objectifs à atteindre sont parfois contradictoires, la difficulté est d'optimiser en fonction des différents objectifs. La discussion technique sera conduite dans la plus grande transparence. Il y a différents objectifs, le premier est celui de la population légale, puis viennent des objectifs de connaissances localisées pour l'action publique, puis viennent des objectifs de connaissances générales sur le moyen et long terme. Tous ces objectifs peuvent être encore décomposés, la difficulté est de trouver le bon compromis.

M. de FOUCAULD note que ce changement de méthode ne passe pas très facilement dans l'opinion ainsi qu'il a pu le constater au cours du colloque. Il est nécessaire de bien préparer l'opinion à ce changement et de bien l'expliquer. Il y a un travail à faire du côté des élus locaux pour qu'ils soient bien sensibilisés à cette méthode et ses apports pour eux. Il faut aussi bien informer les préfets, le ministère de l'intérieur est-il représenté ici ?

Mme AMIEL note que le recensement rénové relève aussi de la formation Statistiques régionales et locales du CNIS, où la direction générale des collectivités locales du ministère de l'intérieur est présente. Elle participe aussi au groupe de travail sur le questionnement. Du point de vue du CNIS la DGCL est bien présente.

M. de FOUCAULD insiste pour que le ministère et les préfets soient bien informés sur cette importante opération. Il est prêt à écrire à ce sujet.

Mme AMIEL rappelle qu'il se trouve qu'actuellement le président du bureau est également directeur d'administration centrale au ministère de l'intérieur et est intervenu dans la concertation sur le recensement.

M. GLAUDE est très sensible aux problèmes méthodologiques. Il rappelle aux membres de la formation qu'ils ont une grosse responsabilité en termes de communication vis-à-vis du grand public. Les aspects techniques doivent être discutés entre techniciens et ne doivent pas introduire des doutes qui conduiraient à des échecs. Entre nous, nous devons discuter de méthodologie, mais il faut être prudent, il ne faudrait pas que les partenaires non avertis se servent de ces arguments pour dire "ils ne sont pas d'accord entre eux, la méthode est mauvaise", ce qui ferait courir un risque collectif très important.

M. GROSBRAS assure qu'il n'est pas question de cela. Au contraire collectivement nous recherchons les mêmes garanties de sécurité sur tous les points.

Concernant les enquêtes méthodologiques M. de FOUCAULD s'interroge : pour une prochaine réunion du CNIS faut-il avoir un document sur les aspects méthodologiques, faut-il créer un groupe de travail, faut-il faire un bilan l'an prochain ?

M. GLAUDE attendait des demandes des membres. Des équipes travaillent sur différents aspects : associations, personnes sans domicile, structure des ménages, environnement. Le plus intéressant serait que des bilans soient faits sur les aspects sur lesquels il faudrait travailler et faire des efforts.

M. PUIG propose que l'an prochain le thème soit étudié à partir de quelques cas concrets.

M. de FOUCAULD envisage une réunion spéciale si l'ordre du jour était trop chargé. Il pense que l'on pourrait adresser une liste de questions aux membres du CNIS pour les inciter à se poser ces problèmes conceptuels.

III - EXAMEN DES AVANT-PROJETS DE PROGRAMME POUR 2001

31. Exposé synthétique (M. GLAUDE)

Du côté **INSEE**, on parlera de l'enquête sans domicile. Il souligne l'intérêt de l'enquête construction des identités qui consiste à essayer d'avoir une approche multidimensionnelle des identités individuelles déterminées par le sexe, le lieu de naissance, le lieu de résidence, la profession, le groupe social, le quartier, etc... C'est une opération nouvelle. Il y a là aussi un problème de procédure dans le sens où ce projet qui sera lancé au printemps 2002, ne sera présenté à la formation que l'année prochaine, lorsque le sujet sera avancé. Une note de présentation sera adressée aux membres de cette formation.

A part cela on n'a pas grand chose de fondamentalement nouveau.

Le programme de **INED** est passionnant : adoption du plan international, mucoviscidose et cohorte "cocon" qui sont deux suivis longitudinaux tout à fait intéressants. Il faut rappeler également les initiatives de l'INED du côté des prisons en particulier dans l'extension de l'enquête HID.

Du côté de **la culture et de la communication** on constate la poursuite d'un programme systématique sur l'emploi, les professions et une opération sur les pratiques culturelles des enfants se poursuit.

A **la jeunesse et au sport**, un programme soutenu est mis en route, en particulier l'enquête "loisir des enfants et des jeunes, en vacances et en dehors des vacances". Des fichiers d'équipements se mettent en place, ainsi que des enquêtes sur ce que les collectivités locales consacrent en terme de budget. Il serait intéressant de faire tous les quatre ans une enquête de cadrage sur l'ensemble loisirs-culture-sports.

Du côté de la **justice**, les priorités sont claires et les choses avancent. Les tableaux de bord seront réalisés en début d'année. L'enquête auprès des administrations autour du panel des jeunes suivis en justice est un projet phare.

Pour le **centre national de la cinématographie** (CNC) il n'y a pas de projet fondamentalement nouveau, les différents comptes donnent une information résumée et arbitrée.

M. GLAUDE a fait un tour très rapide de manière à gagner du temps pour parler d'opérations précises.

32. Débat

M. de FOUCAULD ouvre le débat.

M. RIANDEY constate qu'il n'y a rien sur les statistiques d'immigration qui est un sujet important et difficile, il souhaite avoir quelque chose de synthétique.

Il revient sur le programme du ministère de la Justice, il n'a pas bien compris dans les tableaux de bord quel était l'état d'avancement par rapport au problème de l'exhaustivité.

M. RIANDEY insiste également sur le PACS. Dans "population et société" de mars 2000, qui reprend les dénombrements localisés, on constate qu'il n'y a aucune information permettant d'évaluer la loi sur le PACS et son impact sur les couples homosexuels ou hétérosexuels. Il souhaite que cette formation propose un vœu pour obtenir les caractéristiques des couples pacsés pour comprendre ce qui se passe.

Mme GOURIO-MOUSSEL répond sur la représentativité des tableaux de bord. Pour ce qui concerne l'activité des mineurs, on dispose d'outil généralisé à la France entière et qui sont opérationnels sur 14 cours d'appel sur 33 et qui seront représentatifs l'an prochain. Pour les tableaux de bord civils, la statistique est sous-produit de la gestion ce qui signifie que l'on a des difficultés à mettre en place les statistiques mais les choses avancent. Actuellement nous n'avons pas de statistique représentative à partir de ces tableaux de bord. Sur le PACS dans une réunion au ministère de la justice du comité de programmation de la statistique et des études, il va être décidé d'un suivi expérimental cette année. Des statistiques seront produites en fonction des recommandations de la CNIL, des dénombrements seront donnés.

M. de FOUCAULD précise que l'on souhaite disposer du maximum d'informations compatibles avec les règles fixées par la législation du PACS.

M. GLAUDE souhaite que les statisticiens n'apparaissent pas comme des personnes voulant tout savoir en menaçant les règles déontologiques. C'est dans ce sens que le législateur n'a pas souhaité une information trop transparente sur telle ou telle caractéristique de ces PACS. Il ne faudrait faire des vœux disant que l'on veut tout savoir.

M. RIANDEY souhaite des statistiques anonymes. Il voudrait connaître sur le nombre total de PACS le nombre de PACS homosexuels.

M. de FOUCAULD souhaite que l'on mette ce sujet à l'étude pour une prochaine réunion.

Mme GILLES précise que l'application de gestion du PACS qui se met en place, conformément à l'avis de la CNIL, ne prévoit pas de saisir le sexe puisque ceci n'est pas légal.

M. GENTIL commente la démarche suivie et apporter une précision importante sur la méthode de certains programmes du ministère de la jeunesse et des sports. L'esprit du programme est d'une part de reformer la collecte de données issues de la gestion du ministère qui posaient beaucoup de problème et d'autre part de compléter ces données administratives par des enquêtes nouvelles qui fournissent des données de cadrage ou approfondissent des aspects thématiques. Le second point sur lequel il souhaite insister est que beaucoup des domaines du ministère de la jeunesse et des sports intéressent d'autres ministères et sont souvent compliqués, par exemple les vacances et les loisirs des enfants et des jeunes. La mission souhaite s'appuyer sur les autres ministères et créer un groupe de travail sur ce thème avec le secrétariat d'état au tourisme, la direction de l'action sociale du ministère de l'emploi et de la solidarité, la DREES, la délégation interministérielle de la famille, celle de la ville et la CNAF. Ceci afin de faire un inventaire des besoins statistiques un inventaire des études et sources disponibles et une traduction dans un programme statistique au cours de l'été 2000, lequel serait ensuite étalé dans le temps, le problème de la participation financière se posera à ce moment là. Pour l'enquête sur les vacances des partenaires sont déjà identifiés.

M. de FOUCAULD dit sa satisfaction que cette mission existe maintenant et se félicite de la coopération mise en place.

Il s'interroge sur le compte économique du sport, le bénévolat est-il pris en compte et comment ?

M. GENTIL répond que rien n'est encore commencé mais qu'en principe le bénévolat sera pris en compte. Il faudra distinguer dans le sport une branche amateur et une branche professionnelle.

M. CHAIGNEAU voudrait savoir ce qui se passe pour les enfants dont les familles ne relèvent pas de la CNAF par exemple la fonction publique ou l'agriculture.

M. GENTIL précise que dans le projet, l'objet principal sont les enfants reçus dans les centres de vacances quelle que soit leur origine. Dans le questionnaire, il y a une question sur les aides de la CNAF, mais aussi les autres.

M. de FOUCAULD s'intéresse aux aspects démographiques des études de la DREES.

Mme MERMILLIOD répond que pour l'instant, sur les aspects purement démographiques, il n'y a pas de projet d'enquêtes à proprement parler.

33. Examen des projets d'enquêtes pour avis d'opportunité

Enquête auprès des personnes fréquentant les accueils de jour, les lieux d'hébergement ou de restauration gratuite ou « Enquête sans domicile - 2001 » (Mme BROUSSE)

L'intitulé de l'enquête s'allonge de mois en mois et résume bien la méthodologie. La population visée est bien celle des personnes sans domicile mais la méthode employée ne permet d'atteindre qu'une partie de ces personnes, c'est-à-dire celles qui fréquentent un certain nombre de services d'aide. On atteint aussi par ce biais des personnes démunies qui fréquentent des centres de restauration gratuite et qui possèdent un logement.

La définition des personnes sans domicile entend 2 types de personnes : celles qui dorment dans des centres d'hébergement, celles qui dorment dans des lieux non prévus pour l'habitation tels que les espaces publics et les hébergements de fortune : grenier, cave, etc...

On dispose de 4 sources d'information sur ces personnes : recensements, administrations publiques, associations caritatives et études des organismes de recherche. Toutes ces sources ont des lacunes. Le recensement n'est pas conçu pour connaître cette population, il y a un risque de double compte et le bulletin de recensement est très mal rempli dans les centres d'hébergement d'urgence. Le défaut principal de l'enquête ES de la DREES, c'est qu'elle ne concerne pas les personnes intéressées elles-mêmes mais qu'elle consiste à administrer un questionnaire auprès des responsables des centres.

Le défaut de la source des associations caritatives est qu'elle repose sur des "nomenclatures maison" peu comparables entre elles. D'autres sources proviennent des organismes de recherche : l'INED, le CREDOC et des centres à Strasbourg et Lyon. Le questionnement est en face à face mais la représentativité n'est pas nationale.

Le projet de l'INSEE s'inspire beaucoup du questionnement de ces dernières enquêtes, l'objectif est de l'étendre au niveau national.

On cherche une représentativité dans les villes de 20 000 habitants et plus.

Le premier objectif de cette opération est de mieux connaître la population des "sans domicile". La deuxième objectif est de résoudre un certain nombre de difficultés méthodologiques.

Le questionnaire a deux volets. Le premier volet très généraliste doit permettre de comparer la population des "sans domicile" à celle des ménages traditionnels, selon la santé, les revenus, l'emploi, les qualifications, les relations sociales. Ceci permet de mieux connaître la situation économique et sociale de ces personnes. L'autre objectif est de caractériser leurs difficultés d'accès au logement. Il faut inventer des nomenclatures spécifiques pour décrire la précarité dans le logement.

Les difficultés méthodologiques de cette enquête sont nombreuses. La première difficulté est qu'on ne dispose pas de base de sondage. Pour contacter ces personnes, on les contacte dans les endroits qu'elles fréquentent, qui sont les centres d'hébergement et les lieux de distribution de nourriture et les accueils de jour. Il n'existe pas de répertoire de ces lieux ce qui constitue la première difficulté. La deuxième est que ces personnes sont mobiles entre ces différents lieux. Enfin le troisième problème méthodologique à résoudre est celui de l'intermédiaire incontournable qui est le gestionnaire de la structure ou le responsable du service d'aide.

Mme BROUSSE reprend ces trois points et précise la façon envisagée de les résoudre. L'absence de base de sondage ne peut être résolue que par une méthode de sondage à 2 degrés ; on a retenu 80 agglomérations de plus de 20 000 habitants pour lesquelles on tire aléatoirement des structures, on tirera aléatoirement des individus dans ces structures.

Comment tenir compte de la mobilité des personnes dans les différents dispositifs ? Il y a des personnes qui sur-utilisent ces structures et d'autres qui viennent à la suite d'un accident de parcours. Il faut construire une méthode qui donne un poids fort aux personnes qui fréquentent peu ces lieux, et c'est au moment de la collecte que cette différence est faite.

Le troisième problème concerne l'intermédiaire entre l'enquêteur et l'enquêté. L'enquêteur de l'INSEE ira voir ces responsables avant la collecte pendant une heure et demie de façon à bien les sensibiliser à l'enquête.

M. de FOUCAULD constate que cette enquête s'attaque à un sujet neuf, qui est un phénomène nouveau de nos sociétés. Il demande si les personnes loin de tout et n'ayant pas de contact avec d'autres personnes sont enquêtées.

Mme BROUSSE précise que si elles ne recourent à aucun service d'aide pendant le mois de l'enquête, elles sont en dehors du champ. Pour le moment on n'a pas de réponse méthodologique pour satisfaire cette demande.

M. GLAUDE demande quel est l'état des discussions sur le questionnaire avec les partenaires de l'enquête.

Mme BROUSSE rappelle qu'en mai dernier on a consulté les membres du CNIS et les associations non représentées au CNIS. Une cinquantaine de représentants ont été consultés sur le questionnaire. Des associations telle que la FNARS, la Croix Rouge, Médecins du Monde, Secours Catholique, Samu social etc... ont répondu, ce qui a permis d'améliorer le questionnaire.

M. de FOUCAULD demande si on a consulté des personnes "sans domicile".

Mme BROUSSE indique que les enquêteurs ont été associés au questionnaire. Le responsable du traitement des "sans domicile" à la RATP est membre de l'observatoire de la pauvreté et est à ce titre dans le comité de pilotage de l'enquête. L'enquête ne donnera pas un dénombrement des personnes "sans domicile". Ceci est dû au fait que l'ensemble des sans domicile n'est pas couvert et au sondage avec trois niveaux de tirage : agglomération, structures dans les agglomérations, puis individus. On enquête 5 000 personnes.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête (cf. avis d'opportunité joint page 29).

Enquête « Vous et votre quartier » - EPCV - Janvier 2001 (Mme GUILLEMOT)

Cette enquête est la plus innovante et la plus avancée des 3 parties variables de l'EPCV en 2001. Le but est de recueillir des informations sur les conditions de vie dans les quartiers, et représentatives des différents types de quartiers urbains, enfin de pouvoir les comparer. Pour cela on a prévu de doubler l'échantillon, aux 8 000 ménages habituels, on ajoute des ménages tirés dans les agglomérations de 50 000 habitants et plus.

Dans les ménages on interrogera, s'il existe, un jeune de moins de 25 ans, afin de mettre un accent sur les jeunes dans les quartiers.

Les partenaires sont très nombreux, ce sont les principaux acteurs de la politique de la ville. L'extension de l'échantillon sera financée en partenariat. Certaines extensions régionales sont prévues.

Pour les thèmes abordés, Mme GUILLEMOT renvoie à la demande d'avis d'opportunité.

Les thèmes nouveaux sont les suivants :

- l'existence et l'usage des services publics
- le lien social et la démocratie locale,
- quartiers lieux de vie, quartiers d'ortoirs,
- l'effet quartier,
- les quartiers : délimitation et définition, où l'on cherche à confronter la définition subjective des enquêtes aux définitions administratives.

M. de FOUCAULD : le sujet n'est pas facile. L'enquête se fait en janvier, avant les élections municipales, quel est le degré de concernement ?

Mme GUILLEMOT précise qu'aucun résultat ne sera publié avant les élections. Il y a une question sur la participation électorale aux élections précédentes et aux élections municipales. L'échantillon devrait couvrir l'ensemble du territoire et en particulier les quartiers urbains. A posteriori on pourra reconstituer les zones urbaines sensibles ou les périmètres souhaités pour la politique de la ville.

Par ailleurs, a posteriori on va apparier cette enquête avec des fichiers administratifs divers par exemple sur les équipements, ce qui permettra un enrichissement de l'information.

M. de FOUCAULD : existe-t-il des questions du type : allez-vous à l'ANPE pour chercher du travail ? si vous êtes victime d'une violence, vous adressez-vous à la justice ?

Mme GUILLEMOT : on pose des questions sur les différents services publics dont l'ANPE. On pose aussi des questions sur les services de l'emploi, les services sociaux, et s'il y a des contacts avec la police. Il y a dans la partie indicateurs sociaux des questions assez détaillées sur la victimation. La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête (cf. avis d'opportunité joint page 30).

Enquête « Actions et pratiques de santé » - EPCV - Mai 2001 (Mme GUILLEMOT)

Le titre de cette enquête n'est pas encore arrêté. On s'intéresse au comportement des personnes vis à vis de leur santé dans leur vie quotidienne et leurs actions vis à vis de leur santé. On les interroge sur l'hygiène de vie soit leur comportement vis à vis du tabac, de l'alcool, de l'alimentation, de l'activité physique et sportive, de leurs habitudes alimentaires... Le second aspect concerne les recours aux soins quand ils ont des problèmes de santé.

On réalise l'enquête avec la DREES. Le CREDES, l'INSERM et l'INRA font aussi partie du comité de pilotage.

Mme MERMILLIOD fait remarquer que ce qui manque le plus sur le thème de la santé en France sont des informations sur le comportement des individus et leur regard sur leur santé.

Mme GUILLEMOT répond à une question sur l'attitude des personnes vis à vis du risque, qu'il y a des questions sur ce qui est fait lorsqu'il y a un problème de santé et les raisons pour lesquelles rien n'est fait dans certains cas. On s'est demandé si on allait poser des questions sur l'attitude vis à vis du risque, on n'est pas parvenu à trouver l'ensemble des questions à retenir.

M. GLAUDE : y-a-t-il des questions sur la surconsommation et sur le système qui inciterait à consommer de plus en plus, et ceci en relation avec les pratiques passées, en fonction des générations, des catégories sociales. Cela a-t-il un coût ?

Mme GUILLEMOT : une difficulté est de mesurer ce qui est de l'ordre d'un accès au soin moyen pour une pathologie donnée ou ce qui est de l'ordre de la sous-consommation ou de la surconsommation. C'est une difficulté de cette enquête qui ne mesure pas réellement la pathologie. Il existe en moyen terme de mesure des pathologies, avec ces éléments de mesure de degré de gravité comparés avec le recours aux soins on peut éventuellement répondre à ce type de question. Le volet "gravité" manque, il faut donc être prudent. On n'a pas prévu pour le moment d'interroger directement les personnes sur cet aspect, car c'est une interrogation complexe.

M. de FOUCAULD : La formation émet un avis d'opportunité favorable pour cette enquête (cf. avis d'opportunité joint page 31).

Enquête « Les nouvelles technologies » - EPCV - Octobre 2001 (Mme GUILLEMOT)

Cette enquête pour octobre 2001 est à un stade assez préalable. Elle fait suite à une recommandation du groupe de travail du CNIS qui va être présentée par Sylvie DUMARTIN.

Cette enquête vise à regarder les dimensions de diffusion et d'usage des nouvelles technologies par les ménages. Les questions qui nous intéressent sont des questions de mesures en allant au-delà de l'équipement des ménages : au travail, à l'école chez d'autres ménages, ou dans des associations. On cherche à mesurer l'impact de ces nouvelles technologies, sur divers aspects et en particulier sur les relations sociales, sur l'emploi du temps, sur la formation, ... Sur le plan des partenariats, on les explore pour le moment.

M. de FOUCAULD propose que la formation donne un avis d'opportunité après avoir entendu le rapport du groupe fait par Mme DUMARTIN (point 4.1 de l'ordre du jour). Peut-on envisager de travailler avec des entreprises comme partenaires ?

Mme GUILLEMOT : on explore les partenaires publics pour le moment.

M. GLAUDE : dans quelle mesure ces enquêtes peuvent-elles bénéficier des expériences des autres.

Mme GUILLEMOT : dans un premier temps nous cherchons à voir ce qui existe en terme de questionnement lorsqu'il y a accès. Grâce à Internet on a aussi accès aux questionnaires étrangers en particulier aux USA et au Canada.

M. de FOUCAULD : après avoir entendu l'état des travaux du groupe consacré aux nouvelles technologies présenté par Mme DUMARTIN (point 4.1 de l'ordre du jour), constate que la formation émet un avis d'opportunité favorable (cf. avis joint page 32).

Enquête "Les vacances et les loisirs des 4-18 ans en été 2000" (M. GENTIL)

Cette enquête est copilotée par le service statistique du ministère de la jeunesse et des sports et par le bureau de la stratégie touristique de la Direction du Tourisme du secrétariat d'Etat au tourisme.

Le thème des vacances de jeunes a été retenu par les 2 ministères comme une priorité. Pour Jeunesse et sports, les centres de vacances sont une priorité essentielle qui ont une certaine désaffection actuellement, on cherche à savoir ce que font les enfants en dehors des centres des vacances. Cette enquête de cadrage revêt donc un aspect important. L'enquête porte sur les enfants et les jeunes de 4 à 18 ans, c'est-à-dire l'âge à partir duquel les enfants partent en Centre de vacances.

L'échantillon sera réduit à 1 000 familles. Nous cherchons à connaître comment les enfants passent leurs vacances et, au-delà de cela, leur conception de leurs vacances.

Cette enquête se distingue des précédentes par les volets spécifiques : opinion des jeunes eux-mêmes, loisirs pendant la période de vacances mais sans départ en vacances, dépasser l'aspect actuel pour comprendre la conception de leurs vacances et comment elles se distinguent du temps scolaire.

Le questionnaire n'est pas encore fixé. L'enquête devrait être réalisée en octobre-novembre 2000 sur l'été 2000.

M. de FOUCAULD : La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête (cf. avis d'opportunité joint page 33).

Enquête "Le panel des mineurs suivis en justice" (Mme GILLES)

Ce projet est piloté par deux directions du ministère de la justice : la direction de la protection judiciaire de la jeunesse et la direction de l'administration générale et de l'équipement. Le conseil de la statistique du 7 avril 2000 a décidé de lancer une expérimentation en grandeur réelle dans une demi-douzaine de juridictions à l'automne 2000 avant la généralisation à l'ensemble des juridictions début 2002.

Les quatre objectifs sont de connaître la population des mineurs présentés aux juridictions de la jeunesse civile et pénale, de connaître les réponses de l'institution judiciaire à leur égard, de constituer un outil d'investigation et de participer à un outil de prospective.

Ce panel doit permettre de comprendre les caractéristiques des mineurs suivis en justice et de leur environnement familial et social, de mesurer la réitération, de définir les profils des réitérants et d'évaluer l'efficacité des réponses judiciaires.

Tout ceci s'inscrit dans le cadre des objectifs fixés à la sous-direction de la statistique à la suite de l'audit réalisé en 1993, connaître les justiciables, aider à la prise de décision politique, mesurer le volume d'activité. Sur le volume d'activité, on dispose d'un outil tableau de bord. Ce chantier arrive à son terme et on a décidé au conseil de la statistique et des études du 7 avril de passer d'une phase quantitative à une phase plus qualitative. Il a été décidé de faire une expérimentation du panel à partir de l'automne. L'objectif de la généralisation de panel est 2002.

Les thèmes abordés concernent le jeune, sa fratrie, sa famille, les événements judiciaires et les motivations de ces interventions et les raisons de leurs levées. Le dispositif s'inscrit comme sous produit de la gestion, il sera enrichi de données socio-démographiques. La collecte sera faite par les 134 tribunaux pour enfants du territoire national, sans sondage. On fera un sondage des mineurs sur toutes les juridictions, à partir d'un critère de date de naissance.

La période de collecte sera en continu sur les mineurs concernés, l'échantillon sera constitué sur une à trois années.

Il se pose des problèmes sur l'identification des mineurs, et tout l'aspect confidentialité. On a effectué une étude de faisabilité sur quelques mois avec des juridictions volontaires. Un groupe de pilotage se met en place pour approfondir tous ces sujets.

M. de FOUCAULD remercie. Une fois la base de données constituée, y-a-t-il une interrogation des personnes concernées ou des juges ? S'agit-il d'un remplissage administratif de fiche à partir duquel, on pourra tirer des conclusions. En clair, que faites-vous une fois le système démarré ?

Mme GILLES répond qu'il y aura une base qui sera enrichi de tous les événements judiciaires. On s'interroge sur une enquête systématique auprès des mineurs en particulier ceux pour lesquels on n'aura plus d'événements judiciaires.

M. GLAUDE : La question était plutôt qui est l'enquêté et qui est l'enquêteur. Il y a collecte d'information. Qui la délivre ?

Mme GILLES : la collecte est faite par les juridictions ou par des organismes sociaux qui iront rechercher l'information auprès des familles ou des mineurs.

M. GLAUDE : Il y a bien des personnes qui vont recueillir l'information non pas auprès des jeunes mais de la famille.

Mme GILLES répond que oui, si cette information ne figure pas dans le dossier.

Mme AMIEL pense que c'est une opération qui pose un problème de classement entre les exploitations de données administratives et les enquêtes statistiques au sens de la loi de 1951.

Il faut préciser clairement, quand un mineur rentrera dans la base, s'il y aura une interrogation de type enquête et ensuite y aura-t-il une réitération de l'enquête à certain moment du panel pour recapter les mineurs.

Mme GILLES répond que c'est tout à fait cela, il y a un enrichissement de données statistiques.. On va enrichir le dispositif de gestion de données qui n'auront qu'une vocation statistique et qui n'existent pas aujourd'hui.

Mme AMIEL : l'autre question est, sera-t-il clair que ce dispositif sera strictement statistique séparé de toute autre fin. C'est l'autre aspect de la loi 1951 c'est-à-dire que l'opération n'est utilisée qu'à des fins statistiques. Est-ce bien clair au ministère de la Justice ?

Mme GILLES : c'est pour cela que l'on travaille sur toutes les juridictions et sur un échantillon dans les juridictions. L'information sera stockée de façon centralisée, la juridiction n'aura pas à disposition toute l'histoire du jeune depuis l'origine.

M. RIANDEY : dans la mesure où l'information est remplie dans les juridictions, une procédure permettra-t-elle de suivre si le jeune a déménagé dans une autre juridiction ?

Mme GILLES : c'est pour cela que l'on a retenu ce critère date de naissance qui permettra de le suivre dans toutes les juridictions du territoire.

M. GLAUDE : Quel est le taux de sondage envisagé ?

Mme GILLES : on envisage 1/24ème des dossiers des mineurs, ce qui est une charge supportable par les juridictions.

M. de FOUCAULD : n'y-a-t-il pas un problème de confusion pour le jeune qui passe en justice et à qui on pose des questions statistiques.

Mme GILLES : on s'est un peu limité. Il ne semble pas que cela pose de problème. Il faut une phase expérimentale pour vérifier cela.

M. de FOUCAULD a un doute. Il ne faudrait pas dissoudre la justice dans des tâches qui ne sont pas les siennes. Sommes-nous bien dans le cadre d'une enquête statistique ? Il faut qu'il y ait de l'anonymat et que ce ne soit pas le juge qui fasse ce travail.

Sur le fond l'opération est très intéressante, mais en terme de méthode cela peut soulever des difficultés et on tombe sur un problème de moyens.

Pour Mme AMIEL, on se trouve dans un cas complexe pour deux raisons. Premièrement, on complète des données administratives par des données de questionnement, on est bien dans le cadre d'une opération statistique au sens de la loi de 1951. Elle cite l'exemple de l'enquête "mondialisation".

Le deuxième problème est de savoir qui interroge. Ce problème se pose dans beaucoup de formations du CNIS, par exemple à la formation Transport, tourisme sur les enquêtes de circulation, à la formation Agriculture dans l'enquête sur les pratiques culturelles. Quand on mêle des dispositifs administratifs aux dispositifs d'enquête, il y a une crainte au CNIS que les réponses soient biaisées. Cela pose un problème par rapport à la loi de 1951 puisque c'est la même personne qui pose la question et qui juge.

Si on répond oui à la première question c'est-à-dire, oui c'est dans le champ de la loi de 1951, on a un problème par rapport à celui qui procède à l'enquête. Si on répond non à la première question, il n'y aura plus d'avis d'opportunité, il y aura un avis du CNIS qui pourra donner droit à la norme simplifiée à la CNIL.

Il faudrait s'orienter vers un avis d'opportunité avec des réserves, de façon à ce que la réflexion continue à se développer jusqu'à un éventuel label. Le ministère de la justice aura progressé sur les modalités d'interrogation.

M. PUIG constate que la situation est complexe. Il manque de l'information sur les sources de gestion, il faut donc les compléter soit l'information demandée par les tribunaux est factuelle et on reste dans l'exploitation d'une source administrative, soit l'information demandée peut donner lieu à des interprétations et on est dans une zone difficile avec un mélange des genres.

Si on est dans le premier cas il faut conclure à l'exploitation d'une source administrative, cette opération est jugée intéressante par le CNIS et peut bénéficier de la norme simplifiée de la CNIL mais on n'est pas dans une enquête loi de 1951.

Mme AMIEL : le problème réside en partie dans la nature des questions, la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage a-t-elle à être connue du juge et a-t-elle une influence sur son jugement ? Il faudrait être plus éclairé sur le contenu du questionnement.

Mme GOURIO estime que ce sont des informations factuelles que le juge a à connaître dans le cours de son instruction.

M. de FOUCAULD : si l'on considère que les informations recueillies par le juge suffisent, nous sommes dans le cas de l'exploitation d'une source administrative et nous ne sommes pas dans le champ d'une opération statistique. Si on en fait plus, il faut passer par un corps d'enquêteur distinct.

Mme GILLES : c'est la collecte de données factuelles sur un échantillon d'individus. La première solution lui convient.

M. GLAUDE : il faut bien remplir un questionnaire statistique qui n'existe pas encore de manière factuelle pour le moment ? Un juge connaît le milieu social de la personne qu'il interroge ?

Mme GILLES : oui, mais pour le moment cela ne figure pas dans les fichiers administratifs.

M. GLAUDE : Cela serait-il coûteux que le jeune passe dans un autre bureau pour donner ces informations, de manière à mieux séparer les fonctions ?

M. de FOUCAULD : ne faut-il pas avoir un dossier type pour chaque jeune ? Cette solution serait-elle suffisante ?

Mme GILLES : il est exclu de le faire pour tous, la charge serait trop importante.

M. de FOUCAULD conclut que l'on va au-delà des besoins naturels de la justice.

Mme ARTIGUEBIEILLE, pour avoir été à la naissance de cette affaire, précise toutes les réticences de la part des juges pour enfants. L'intervention de statisticiens est très mal vécue et celle de tiers fermeraient complètement la possibilité d'effectuer ce panel. Une des difficultés est que pour l'ensemble du système judiciaire, les justiciables ne sont pas connus. Les juges pour enfants sont des magistrats à part, ils sont très conscients du secret qu'ils doivent respecter. Ils sont donc très réticents au démarrage de cette affaire. Ce sont plutôt les greffiers qui rempliront ces dossiers.

M. CHAIGNEAU ajoute que le choix de l'enquêteur est très important pour l'enquête aussi. Pour l'enquête avoir en face de lui un greffier ou un enquêteur de l'INSEE ce n'est pas pareil et il ne répondra pas forcément de la même façon à l'un ou à l'autre. Il estime que cette opération est plutôt une enquête administrative approfondie puisque l'intervention d'un tiers est exclue.

M. de FOUCAULD : les questions devront être très factuelles avec un champ réduit.

Mme GILLES répond que c'est bien le cas : fratrie, autorité parentale, type d'habitat, scolarité, diplômes, santé.

Pour M. de FOUCAULD le problème est très délicat et intéressant.

M. PUIG conclut que tout ce qui a été dit montre que l'opération est opportune. Le problème est dans le détail de la réalisation, on voit que le comité du label aura plus d'informations. Pour ne pas bloquer l'opération, il propose de donner un avis d'opportunité favorable et le comité du label regardera plus précisément les modalités pratiques.

Mme AMIEL rappelle qu'il y a des réunions de préparation avant le comité du label. Il y aura un dossier plus détaillé et plus avancé. Le comité du label se prononce sur la conformité des enquêtes statistiques, mais il peut également être informé d'autres opérations. Si dans la préparation, il s'avère qu'il ne s'agit pas d'une enquête statistique, il y aura eu une information utile. La CNIL siège au comité du label, ce qui permettra au ministère de la justice d'enregistrer ses premières réactions. Mme AMIEL propose donc de rester dans la procédure d'examen d'un projet d'enquête avec un dialogue au sein du comité du label.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête, elle laisse au comité du label le soin de s'assurer à partir d'un dossier plus précis que cette opération satisfait à la loi du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique (voir page 34).

IV - SUIVI DES TRAVAUX DES GROUPES DE TRAVAIL

4.1. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication (Mme DUMARTIN)

Ce groupe a été initialisé à l'initiative de deux formations du CNIS. La formation Démographie et conditions de vie et la formation Système productif. Le mandat du groupe se déclinait en trois objectifs :

- coordonner les initiatives du système statistique public en matière d'observation du développement. et de l'impact des nouvelles technologies de l'information et de la communication.
- vérifier l'adéquation de ces initiatives à la demande d'informations, nationale ou en matière de coopération internationale.
- identifier les principales lacunes du système statistique public sur ces sujets là.

Le rapporteur du groupe, Patrice ROUSSEL a prié Mme DUMARTIN de vous transmettre ses excuses de ne pouvoir être présent aujourd'hui. Le groupe a travaillé sous forme de sous-groupes en fait car ce domaine était transversal. Sept sous-groupes ont été constitués :

- culture et communication
- conditions de travail, métiers et formations
- conditions de vie, qui est le plus proche de nos préoccupations ici
- questions de commerce électronique
- appareil productif
- questions de modernisation des services publics
- questions des mesures des prix des services de communication.

Ces groupes se sont donc réunis en formation restreinte. Le groupe s'est réuni en session plénière deux fois sous la présidence de Didier Lombard qui est ambassadeur délégué aux investissements internationaux. Le groupe n'a pas terminé ses travaux. Sous les 7 sous-groupes, 5 ont terminé leurs travaux, et 2 doivent encore affiner leur contribution. Le rapport final de synthèse des travaux des sous-groupes devrait être soumis à l'approbation du groupe plénier à la fin de l'été. Il sera présenté

aux deux formations responsables et demandeuses selon des modalités qui ne sont pas encore déterminées.

Il y a beaucoup de préoccupations autour des questions de nomenclature. Elles ne nous concernent pas forcément de façon directe ici. Pour essayer de déterminer ce que sont les technologies de communication et comment cette définition s'applique dans les nomenclatures existantes, surtout en matière de produits et d'activités autour des questions de système productif et de métiers également.

A rapprocher des questions de nomenclatures, des besoins qui se font sentir dans le recensement des sites internet, en particulier, en matière de mesure du commerce électronique, des besoins qui apparaissent de recensement des sites de commerce électronique, et de sites hors-commerce. Evidemment, une partie du travail a consisté à faire un recensement des travaux foisonnants qui existent sur ces sujets actuellement.

Les recommandations sont de deux sortes : l'amélioration de ce qui existe d'une part, des nouvelles pistes de recherche des collectes d'informations. Pour le domaine qui nous intéresse ici plus directement, c'est-à-dire les conditions de vie, il y a beaucoup de choses qui existent déjà. Il existe des informations sur l'équipement des ménages de l'enquête permanente conditions de vie, il y a pas mal de choses sur l'utilisation professionnelle des technologies de l'information dans les enquêtes sur les conditions de travail et les enquêtes menées par la DARES . Il y a des sources d'informations dans l'enquête "pratiques culturelles" du ministère de la culture, il y a aussi des éléments dans les enquêtes d'équipements faites par le ministère de l'éducation nationale auprès des établissements. Pour résumer les principales conclusions des travaux en ce qui nous intéresse ici, c'est qu'il a semblé qu'il était intéressant de combler deux lacunes en priorité. C'était des informations sur l'usage, à l'échelon individuel, qui dépasse un peu l'équipement et qui permet de croiser des usages professionnels, privés, publics, etc., aspect multidimensionnel de l'usage des technologies de l'information. Il a paru intéressant de mettre à contribution, pour un peu avancer dans ce domaine là, l'enquête permanente conditions de vie qui permettra de monter un projet qui croise les usages divers : loisirs, professionnels, privés. Il s'agit d'essayer de faire une espèce de mesure de l'interférence entre temps de travail et temps de loisir sur une interrogation de type individuelle.

M. de FOUCAULD remercie Mme DUMARTIN.

M. GROSBRAS informe la formation qu'il connaît de nombreuses enquêtes d'instituts privés qui traitent du sujet. Par exemple, la « 24 000 multimédia médiamétrie » : 24 000 ménages enquêtés par vagues de 6 000 chaque trimestre. Il y a une information déjà riche. Il faut réfléchir à l'articulation entre statistique publique et statistique privée.

M. GLAUDE considère qu'il faut tout de même faire attention car dans ce cas-là les données de cadrage sont assez rapidement amenées à manquer.

Pour M. de FOUCAULD, on pourrait peut-être dans notre avis général dire que la question qui vient d'être posée sur l'articulation entre la statistique privée et publique mériterait d'être étudiée par le CNIS. Le problème ne se pose pas seulement pour notre formation, mais il se pose sûrement dans la plupart des cas.

M. de FOUCAULD conclut que la formation donne un avis d'opportunité favorable à l'enquête variable sur les nouvelles technologies dans le cadre de l'enquête permanente sur les conditions de vie.

4.2. Questionnaire sur le recensement rénové de la population

M. DE FOUCAULD passe la parole à M. DESPLANQUES en l'incitant à la concision.

M. DESPLANQUES : je pensais faire le point sur l'avancement du projet, mais je crois que la discussion qui a eu lieu en début de réunion l'a déjà largement évoqué. Nous avons eu à la fin du mois de mars, une réunion interministérielle au terme de laquelle je dirai qu'il y a un accord du secrétariat général du gouvernement sur le projet. Nous attendons aujourd'hui le bleu de Matignon pour que ceci soit un peu officialisé.

Suite à cela, nous avons un certain nombre de contacts, pour répondre à la remarque de M. DE FOUCAULD, M. CHAMPSAUR doit rencontrer M. LALLEMAND, directeur général des collectivités

locales au ministère de l'intérieur, le 9 mai, et ensuite nous aurons probablement une réunion avec le CFL (Comité des Finances Locales).

Nous avons eu aussi un certain nombre de contacts avec les associations, l'AMF (Association des Maires des grandes villes de France), des maires des villes moyennes aussi, la FNAU (Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme). Ces contacts nous montrent que les discussions que nous avons eues auparavant évoluent assez favorablement au sens où aujourd'hui il me semble que, par exemple à la FNAU, les gens se mettent en position de voir comment on va réaliser le recensement. Une étape a été franchie, car le bien fondé des arguments de changements est reconnu largement. Ce groupe sur le questionnaire a suivi la rencontre du 3 novembre, qui elle-même bouclait une concertation au sein du CNIS sur recensement rénové. Un groupe de travail a été mis en place par le bureau du CNIS le 17 novembre et l'assemblée plénière du 9 décembre, qui a adopté un avis d'opportunité sur le recensement rénové. Le mandat du groupe consistait à participer à l'élaboration des questionnements, exprimer des remarques sur les projets des questionnaires qui seront soumis au test, et proposer des améliorations, et se prononcer sur un projet de questionnaire définitif. Le groupe de travail a un mandat d'une durée relativement brève puisque nous avons convenu qu'il devrait terminer à peu près vers le mois d'octobre, et compte tenu de ce qui a été dit tout à l'heure sur le calendrier, je dirai qu'au mois d'octobre nous n'aurons pas tout à fait bouclé l'ensemble de tests que nous prévoyons de faire sur le questionnaire. Donc, je dirai que nous n'avons pas tout à fait la procédure prévue de ce point de vue là. Mais je dirai que nous avons tout de même bien avancé. Le président c'est François HERAN, le directeur de l'INED, les rapporteurs de ce groupe, sont Pierre MULLER, directeur régional de l'INSEE Lorraine, et moi-même. Une 1ère réunion s'est tenue le 24 mars, donc elle était censée réunir 100 inscrits en fait, ce sont 60 personnes qui ont participé. 100 inscrits, c'est un nombre important pour un groupe de travail.

L'objet de cette réunion était d'essayer de valider l'économie générale du questionnaire, pour voir comment s'est déroulée cette réunion. Dans l'ensemble, il n'y a pas eu de remise en cause au sein de ce groupe de l'économie qui était proposée donc on va continuer sur cette lancée, ce qui a été proposé pour la suite c'est de réunir trois réunions thématiques en avril-juin. La 1ère a lieu demain. Ces trois réunions portent sur les thèmes suivants :

- 1/ l'emploi (PCS, formation, double-d'activité) des questions qui avaient émergé dans les groupes de travail du CNIS de la fin de l'été dernier,
- 2/ avec une réunion le 17 mai sur le logement (je crois qu'il y a un jugement relativement unanime pour dire qu'il y a à faire, qu'il faut modifier un certain nombre de choses sur le questionnaire sur le logement pour autant, le modifier pour tenir compte de problématiques un peu différentes, n'est pas aussi simple que cela dans un questionnaire en dépôt-retrait,
- 3/ la mobilité résidentielle, sachant que le questionnement continu, par une enquête qui ne se fait plus ponctuellement, doit être modifié par rapport à ce qui se faisait. Et par ailleurs, à côté de la mobilité résidentielle, c'est l'aspect « lieu de résidence » qui est en cause, éventuellement double-résidence pour un certain nombre de personnes, sachant que là aussi le fait de faire une opération qui n'est plus ponctuelle modifie un peu les données du problème, et probablement le questionnement en la matière.

Donc cette troisième réunion aura lieu début juin, une réunion est prévue vers la fin du mois de juin, pour faire la synthèse de ce qui sera conclu en ces trois réunions thématiques, et nous envisageons 2 réunions à l'automne, en septembre et octobre, pour boucler ce groupe de travail. Donc aujourd'hui, ce n'est pas vraiment un rapport d'étape que je présente parce que nous avons qu'une réunion, il faudra, je pense, attendre un peu pour avoir quelque chose plus complet. Mais il me semble que le jugement qu'on peut avoir au terme de cette première réunion du 24 mars, c'est qu'il y a une bonne adhésion de l'ensemble du groupe de travail à des propositions qui vont tout de même modifier un peu le questionnaire. Je crois que les arguments que nous pouvons mettre en avant paraissent justifiés. Je rappelle que dans ce groupe de travail, un des enjeux c'est de faire en sorte que le questionnaire puisse s'alléger de préférence, puisqu'il y avait une consigne très forte du directeur général de l'INSEE en la matière. Je crois que nous pouvons y arriver.

M. DE FOUCAULD remercie M. DESPLANQUES. La question est de savoir quand tout ce processus aura abouti et que l'on sera au stade du projet de loi, dans quel délai. On parle d'un projet début 2001.

Mme AMIEL précise que l'assemblée plénière doit avoir lieu le 7 décembre, le bureau qui la prépare est début novembre : le calendrier du groupe a été choisi de manière qu'il y ait un rapport qui soit présenté à cette échéance.

V - L'ANALYSE STATISTIQUE DES SITUATIONS RESPECTIVES DES FEMMES ET DES HOMMES

- Mme BLUM : Je voudrais insister sur deux choses : les conditions de la mise en oeuvre du rapport, c'est-à-dire que Mme PERY, Ministre de la formation professionnelle et des droits des femmes, avait décidé d'orientations politiques concernant l'égalité hommes-femmes. Elles concernent trois points :

- 1/ la parité (ce n'est pas seulement la parité politique, mais aussi dans le mouvement syndical, dans les associations syndicales, dans la haute fonction publique, dans un tas lieux de pouvoir. Il ne faut y voir cela en nombre de députés. Ce serait réduire le champ de la parité, ce serait dommage.
- 2/ L'égalité professionnelle, carrière, salaire et homogénéisation des carrières et des salaires hommes-femmes, c à dire, retrouver le phénomène : « à travail égal, salaire égal ».
- 3/ droits spécifiques sur lequel il y avait un souci politique particulier qui est que les femmes qui ont le droit à la contraception puissent s'y retrouver, que les IVG se déroulent dans de bonnes conditions, que les situations de pauvreté des femmes soient mieux prises en considération, leur situation de retraite, etc.

Donc là on a des décisions et des d'orientations de politiques claires qui s'appuyaient sur un grand nombre de rapports sur tout ce qui était la condition féminine, comme on disait à l'époque, mais en particulier le rapport du CAE où il y avait un article de M. Glaude qui a été très repris dans les gazettes. A partir de cette situation, il était demandé, ce qui est bien normal quand on met en oeuvre une politique, de voir si on avait les données statistiques pour la suivre et l'évaluer, et voir si ça se passait bien, et dans le sens que l'on souhaitait. Donc voilà la situation de départ, et pour ce faire, le directeur général de l'INSEE et Mme PERY m'ont demandé de bien vouloir faire ce rapport. Je voudrais insister sur un point : c'est un travail tout à fait collectif dans lequel ont participé activement : tous les services statistiques, et l'INSEE en particulier. Sans eux, il n'y avait pas de rapport.

Je vais particulièrement insister sur la démarche. Elle a été un peu différente de ce que l'on attendait dans ces cas-là : une recherche de lacunes statistiques, d'informations à partir de questions. On veut étudier l'égalité professionnelle, des carrières professionnelles des femmes. Qu'est-ce-qu'on veut regarder ? Quels sont les facteurs que l'on veut mettre en évidence ? Quelles sont les situations qu'on veut mettre en évidence. Autrement dit, à une démarche extensive, du genre je regarde enquête par enquête si j'ai des distinctions entre les hommes et les femmes, des statistiques sexuées, on est parti du problème à étudier, de la façon dont il a été étudié et ça été une démarche un peu différente de l'habitude : elle n'interdit pas de faire des recommandations générales à tous les services statistiques pour dire « n'oubliez pas de regarder si vous sortez bien des informations où les hommes et les femmes sont pris en considération », et elle permet de préfigurer un tableau de bord sur les trois thèmes en question, (parité, carrières professionnelles comparables et situations spécifiques). C'est dans une démarche de recherche des informations utiles pour préfigurer un tableau de bord qu'on a tenu ces réunions de travail. A partir de là, on a fait des distinctions sur les indicateurs, on a cherché à voir si on disposait d'indicateurs de situation, d'indicateurs d'état. Mais également, on a recherché les indicateurs qui pouvaient paraître comme des facteurs explicatifs. Par exemple, un indicateur permettant de dire qu'il y a tant de femmes députés et tant d'hommes, et un autre permettant de dire que cela est dû à ces situations-là. On retrouve les questions de viviers qui sont des situations importantes, ou des facteurs explicatifs pour les carrières qui révèlent qu'il faut être plus vigilant sur les statistiques d'orientation scolaire, en 3ème et en seconde où règne le « neutre universel ». Dans une conception où on a besoin d'une chaise et d'une table, donc c'est l'élève. Donc dans une conception où on a besoin de savoir où s'orientent les filles et les garçons, il faut en savoir un peu plus. Il y a d'autres points comme celui-là, par exemple, l'écu est assez asexué aussi, et donc, on a besoin de faire des efforts. On a le chef d'entreprise qui est un neutre. On a fait apparaître des points comme celui-là. Cette démarche, non extensive, mais totalement articulée sur la préoccupation politique a fait mettre en évidence des besoins d'indicateurs plus de situations et de facteurs implicatifs. C'était un point important. Dans cette démarche également, le manque n'était pas à 0 ou 1, la lacune n'est pas si ça existe ou si ça n'existait pas. C'était beaucoup plus varié. C'était ça existe, mais ce n'est pas exploité. C'est exploité, mais ce n'est pas commenté. C'est commenté ou c'est publié, mais ce n'est pas exploité, etc. Donc, dans ce travail on a cherché à mettre en évidence les manques, mais aussi là où il fallait faire des efforts de publication, de commentaires et également, il apparaissait très clairement qu'il ne s'agissait pas d'amasser des statistiques. Bien sûr, il y a des lacunes et il fallait les combler, mais qu'il fallait les mettre en scène. C'est-à-dire les trier de manière pertinente par rapport au problème qu'on voulait mettre à jour et en même temps les articuler entre elles, à la fois en situations, alertes, facteurs explicatifs. Donc, ça été un peu cela la démarche. L'autre point, également valorisé dans cette démarche, qui visait à préfigurer un tableau de bord et donc à sa régularité, à favoriser plutôt la coordination des statistiques, l'amélioration de l'existant plutôt qu'à la promotion d'un

grand truc géant tel qu'une analyse longue et énorme des longitudinales, des carrières entre hommes et femmes qui aurait pris beaucoup d'argent et qu'on aurait jamais fait finalement. Donc, on a favorisé toutes les situations qui permettaient de coordonner, de rassembler, de valoriser, de rapprocher et d'exploiter certaines enquêtes dans un sens le plus longitudinal possible. En particulier quand l'INSEE fait des travaux comme cela, c'est dans ce sens là qu'il paraît intéressant d'avancer. En outre, il paraît important de ce travail de rapprochement et de situation entre les hommes et les femmes de combiner des études. Certes, il faut commenter des chiffres, certes il faut les mettre en scène, certes il faut les trier, mais ce serait dommage de ne pas combiner aussi quelques études et quelques monographies sur un sujet qui ne se suffit pas avec des chiffres secs. Voilà, c'est le message global et important à mon avis.

Après le travail, il apparaît clairement que les manques ne sont pas aussi copieux qu'il y paraît. Le rapport les liste de deux façons, les gros manques : une meilleure prise en compte du sexe dans les données concernant l'orientation des jeunes, j'en ai déjà parlé. L'introduction dans les enquêtes annuelles d'entreprise et d'éducation sur le ou la chef d'entreprise. Le prénom quand même, car il y a des « Claude » et des « Dominique », ce n'est pas si facile. La mise en place d'un fichier central des élus sur lequel la CNIL renâcle un peu, mais qui est indispensable pour savoir s'il y a des cumuls de mandats, car s'il y a cumul des mandats, il n'y a pas de place, et s'il n'y a pas de place, les femmes ne peuvent pas arriver. Si les chaises sont prises, il n'y a pas de chaises musicales possibles. Un travail qui me paraît important et intéressant et qui pourrait être lancé rapidement, c'est la définition de la haute fonction publique. Il y a déjà une définition, mais qui est très restrictive, donc à mon avis, à partir de ce qui existe il faut l'élargir vers quelque chose plus grand et donc la parité dans la Haute Fonction Publique doit faire partie des travaux assez prioritaire et pas trop coûteuse en énergie pour rassembler tout ça. Une bonne coordination doit permettre d'améliorer les choses. Certes, il y a des trous, mais pas de lacunes absolument rédhibitoires. Il y a une première enquête qui est lancée par l'IDUP et l'INED sur les violences envers les femmes en France.

Les lacunes ne sont pas rédhibitoires. En revanche, le problème le plus redoutable sont les études à faire sur tout ce qui touche à la carrière professionnelle, à l'évolution des salaires. Ce sont des études qui sont difficiles, qui demandent la mobilisation de plusieurs fichiers. Elles demandent plus qu'une technicité. Elles sont indispensables, donc combinées avec des monographies, ça me paraît fort utile. Enfin il est clair que tout cela ne servira à rien si tout cela n'est pas mobilisé par un chef d'orchestre ou plusieurs qui s'en occupent et mettent tout ça bout à bout pour faire un travail annuel complété. J'ai été ravi de voir que la suite de ce travail c'était la circulaire de Lionel JOSPIN et cette circulaire est sortie, et c'est la seule nouveauté que je peux annoncer aujourd'hui. La circulaire est sortie. Elle est assez copieuse qui contient des recommandations générales que je vous livre :

- 1- compléter la production de données dans certains domaines clefs ;
- 2- exploiter plus systématiquement les données en fonction du critère du sexe.
- 3- veiller à faire apparaître la situation comparée des hommes et des femmes dans les publications, c'est-à-dire ne pas sortir une masse de chiffres qui distinguent hommes-femmes, mais plutôt bien trier son information pour faire apparaître des différences là où elles sont importantes, où là elles sont des facteurs explicatifs décisifs ;
- 4- compléter les résultats des statistiques par des études permettant de mieux analyser les causes des inégalités, là on travaille le travail qui avait été fait par le CAE, notamment par Christelle CAULIN, il semblerait que ces travaux soient continués, je ne sais pas si c'est à l'INSEE, à la DARES ou à la DREES, mais il y a beaucoup de gens qui continuent, et c'est l'essentiel ;
- 5- enfin, organisation du suivi, alors, coordination des sources statistiques, réalisation d'un tableau de bord annuel, et donc, un tableau de bord couvrant l'ensemble des questions relatives à l'égalité sera conçu par l'INSEE et le service des droits des femmes. Il s'appuiera sur les publications existantes, « femmes en chiffres », etc. Donc le premier apport concernera l'année 2000. Donc, voilà, c'est à peu près mis en musique car la demande et les travaux dans ce domaine sont multiples et internationaux. Multiples : vous avez des groupes « femmes et sciences », ..., il y a plein de groupes qui naissent et fleurissent, et il y a des travaux européens assez importants. Il ne faudrait pas suggérer aussi qu'il n'y avait rien sur le sujet ! « Femmes en chiffres » montrait déjà qu'il y avait de l'information. La recommandation peut-être là est d'articuler l'information sur les orientations politiques concrètes sur lesquelles on peut s'appuyer assez simplement, car les politiques sont décrites et qu'il y a des rapports qui les accompagnent.

M. DE FOUCAULD remercie Mme BLUM : Je crois que vous avez démontré, c'est qu'on ne pouvait pas se reposer sur l'insuffisance de statistiques pour ne rien faire.

M. GLAUDE précise que l'INSEE va suivre cela avec le service des droits des femmes. Il va y avoir un tableau de bord qui va être fait tous les ans. La date idéale est le 08 mars, puisque c'est la journée des femmes. Donc le premier tableau de bord sortira pour le 08/03/2001.

Le CNIS n'était pas à l'origine de ce rapport, puisque ça été une demande respective du Ministère de la Solidarité, de l'Emploi et puis du directeur général de l'INSEE à Catherine BLUM. Il semble néanmoins que le CNIS a une petite responsabilité dans le suivi. Donc il serait bon que par rapport à un certain nombre de recommandations -, puisse avoir lieu régulièrement, tous les ans, au sein de cette formation un petit suivi des efforts qui ont été fait dans les différents services concernés pour essayer de remplir les manques qui avaient été soulignés.

M. DE FOUCAULD remercie donc Mme BLUM et une transition est toute faite pour entendre Mme AMIEL décliner le projet d'avis.

VI - PROJET D'AVIS DE LA FORMATION

Les participants discutent du projet d'avis qui sera soumis à l'Assemblée plénière du CNIS.

Adoption du compte rendu

Rédactrices : Françoise CAVALIER et Marie-Hélène AMIEL

Le présent compte rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat du CNIS avant le 10 janvier 2001. Ces modifications seront prises en compte dans le rapport annuel d'activité 2000.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU DISTRIBUÉS EN SÉANCE

Documents préparatoires :

- Extrait du rapport du CNIS n°54 : Avis sur les programmes statistiques 2000
- Avant-projets de programmes statistiques 2001
- Fiche de présentation de l'enquête "Les vacances et les loisirs des 4-18 ans en 2000" (MJS-DPA)
- Les situations respectives des femmes et des hommes : statistiques pertinentes
- Enquête de la DARES "La réduction du temps de travail et modes de vie" (*pour information*)

Documents distribués en séance :

- Enquête "Panel des mineurs suivis en justice"

AVIS D'OPPORTUNITÉ

- Enquête auprès des personnes fréquentant les accueils de jour, les lieux d'hébergement ou de restauration gratuite ou « Enquête sans domicile - 2001 »
- Enquête « Vous et votre quartier » - EPCV - Janvier 2001
- Enquête « Actions et pratiques de santé » - EPCV - Mai 2001
- Enquête « Les nouvelles technologies » - EPCV - Octobre 2001
- Enquête "Les vacances et les loisirs des 4-18 ans en été 2000"
- Enquête "Le panel des mineurs suivis en justice"

AVIS D'OPPORTUNITE**Enquête auprès des personnes fréquentant les accueils de jour, les lieux d'hébergement ou de restauration gratuite ou "Enquête sans domicile - 2001"**

Programme : 2001

Emetteur : INSEE, Division Conditions de vie des ménages

Au cours de sa réunion du 27 avril 2000, la formation Démographie, conditions de vie a examiné le projet d'enquête cité en référence.

L'objectif de cette enquête nouvelle est de comparer la situation économique et sociale de la population sans-domicile à celle de la population en logement ordinaire, et de décrire les formes que prend l'exclusion du logement. Composée des personnes dormant dans les lieux d'hébergement ou les lieux non prévus pour l'habitation, la population sans-domicile échappe aux enquêtes traditionnelles. Compte tenu de la méthode employée, seules les personnes qui fréquentent au moins une fois pendant la période de collecte un accueil de jour, un lieu d'hébergement ou de restauration gratuite pourront être atteintes par cette enquête.

Les difficultés méthodologiques soulevées sont nombreuses puisque la population étudiée est mal connue ; en particulier, il n'existe pas de base de sondage des services d'aide qu'elle fréquente. L'ambition est de mettre au point une méthode d'enquête rigoureuse (plan de sondage, sélection aléatoire des enquêtés, pondération, redressement des non réponses) et d'organiser la collecte de façon à limiter les refus.

Le plan de sondage sera à trois degrés : tirage d'agglomérations de plus de 20 000 habitants, tirage des jours d'enquête et des services préalablement inventoriés dans chaque agglomération, tirage des individus par l'intermédiaire des prestations consommées.

L'enquête se déroulera de mi-janvier à mi-février 2001 sur une période de quatre semaines. La durée de l'entretien sera d'une heure environ, 4 500 personnes seront interrogées en face à face.

Le groupe de pilotage comprend outre l'INSEE et l'INED, des organismes tels que l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion, la DREES, la DGUHC, la CNAF, le CERC, le CGP. La participation des responsables d'association et des structures d'accueil, est essentielle à la réussite de l'opération. En effet, ils seront sollicités à plusieurs reprises dans les 80 agglomérations concernées, avant l'enquête et pendant la collecte.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête.

AVIS D'OPPORTUNITE**Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (EPCV)
Thème variable de janvier 2001 : "Vous et votre quartier"**

Programme : 2001

Emetteur : INSEE, Division Conditions de vie des ménages

Au cours de sa réunion du 27 avril 2000, la formation Démographie, conditions de vie a examiné le projet d'enquête cité en référence, qui s'inscrit dans le dispositif d'observation permanente des conditions de vie des ménages mis en place par l'INSEE.

L'objectif de cette enquête est d'actualiser des informations sur les conditions de vie dans les quartiers, en particulier dans ceux en difficulté. Les résultats obtenus dans ces quartiers défavorisés seront comparés à ceux obtenus sur d'autres types de quartiers. L'accent sera mis sur l'interrogation des jeunes de 15 à 25 ans, pour lesquels les données en fonction de leur lieu de vie sont peu nombreuses.

Les thèmes abordés concernent principalement, l'existence et l'usage des services publics, le lien social et la démocratie locale, l'effet "quartier"...

L'échantillon habituel de 8 000 ménages ordinaires n'est pas suffisant pour obtenir des résultats représentatifs par types de quartiers. Le partenariat permettra de doubler l'échantillon dans les agglomérations de plus de 50 000 habitants et des extensions locales seront mises en place.

La durée de l'entretien pour cette partie de l'enquête ne devra pas dépasser vingt minutes en moyenne, soit, avec la partie fixe, une durée totale de cinquante minutes.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête.

AVIS D'OPPORTUNITE**Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (EPCV)
Thème variable de mai 2001 : "Actions et pratiques de santé"**

Programme : 2001

Emetteur : INSEE, Division Conditions de vie des ménages

Au cours de sa réunion du 27 avril 2000, la formation Démographie, conditions de vie a examiné le projet d'enquête cité en référence, qui s'inscrit dans le dispositif d'observation permanente des conditions de vie des ménages mis en place par l'INSEE.

L'enquête cherche à étudier la conduite des individus vis à vis de leur santé, elle s'intéressera à leurs comportements dans leur vie quotidienne et à leurs actions en matière de santé. Le nom de cette enquête n'est pas encore définitif.

Le questionnaire devrait comprendre trois parties : la première permettrait d'éclairer la situation des personnes interrogées ; la deuxième serait centrée sur leurs actions en matière de santé (hygiène de vie, prévention, information) ; la troisième partie analyserait leurs pratiques lorsqu'ils sont confrontés au système de soins (relations avec les professionnels, attitudes à l'entrée d'une maladie).

L'échantillon sera de 8 000 ménages en métropole interrogés en mai 2001. Le ménage sera prévenu du contenu de l'enquête par une lettre-avis. La durée de l'entretien ne devra pas dépasser vingt minutes en moyenne, soit, avec la partie fixe de l'enquête, une durée totale de cinquante minutes.

Cette enquête est réalisée avec la DREES qui participe à son financement, le CREDES, l'INSERM et l'INRA.

Les premiers résultats sont prévus pour fin 2001 et les études s'échelonneront jusqu'en 2002.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête.

AVIS D'OPPORTUNITE**Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (EPCV)
Thème variable d'octobre 2001 : "Les nouvelles technologies"**

Programme : 2001

Emetteur : INSEE, Division Conditions de vie des ménages

Au cours de sa réunion du 27 avril 2000, la formation Démographie, conditions de vie a examiné le projet d'enquête cité en référence, qui s'inscrit dans le dispositif d'observation permanente des conditions de vie des ménages mis en place par l'INSEE.

L'objectif de cette enquête est d'étudier la diffusion des nouvelles technologies et de mettre en relation les pratiques domestiques et professionnelles. Cette opération répond aux préoccupations exprimées au groupe de travail du CNIS sur le sujet.

Le questionnaire devrait comprendre trois parties : la première décrirait les équipements auxquels les personnes sélectionnées dans le ménage ont accès ; la deuxième s'intéresserait aux pratiques ; la troisième analyserait les représentations que les personnes interrogées se font des nouvelles technologies.

Cette enquête portera sur un échantillon de 8 000 ménages en métropole, ils seront interrogés en octobre 2001. Le ménage sera prévenu du contenu de l'enquête par une lettre-avis. La durée de l'entretien ne devra pas dépasser vingt minutes en moyenne, soit, avec la partie fixe de l'enquête, une durée totale de cinquante minutes.

Le groupe de pilotage n'est pas encore constitué, il comprendra le SESSI, le ministère de la culture et de la communication, la MIRE (DREES) et divers chercheurs.

Les premiers résultats sont prévus pour le printemps 2002 et les études s'échelonneront jusqu'en 2003.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête.

AVIS D'OPPORTUNITE**Enquête "Les vacances et les loisirs des 4-18 ans en été 2000"**

Programme : 2000

Emetteur : Ministère de la Jeunesse et des Sports - Mission statistique
Secrétariat d'Etat au Tourisme - Bureau de la statistique touristique

Au cours de sa réunion du 27 avril 2000, la formation Démographie, conditions de vie a examiné le projet d'enquête cité en référence.

L'objectif de cette enquête de cadrage est de savoir ce que font les enfants et jeunes de 4 à 18 ans pendant la période d'été 2000. Elle vise, en particulier, à connaître avec qui et où ils passent leurs vacances, leur degré d'autonomie, leur pouvoir de décision, leurs activités, l'idée qu'ils se font des vacances et celle qu'en ont leurs parents.

Il existe des enquêtes sur le même sujet, l'une réalisée par le CREDOC pour l'été 1998 et deux enquêtes "vacances" rattachées à l'EPVC de l'INSEE en 1995 et 1999. L'originalité de cette opération est de connaître l'opinion des jeunes eux-mêmes, de s'intéresser à leurs loisirs même s'ils ne partent pas en vacances et de dépasser l'aspect factuel pour connaître leurs conceptions des vacances.

Cette enquête portera sur un échantillon de 1 000 ménages avec au moins un individu de 4 à 18 ans, l'un des parents sera interrogé et l'enfant lui-même s'il a plus de 12 ans. L'entretien en face à face ne devra pas dépasser 45 minutes en moyenne et sera réalisé en octobre 2000.

Les deux ministères (Tourisme, Jeunesse et Sports) représentent le groupe opérationnel de l'enquête. Un comité de pilotage, est en cours de constitution, il sera composé d'autres administrations et institutions, dont certaines co-financeront l'étude, ainsi que d'un représentant de l'INSEE.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête.

Enquête "Le Panel des mineurs suivis en justice"

Programme : 2001

Emetteur : Ministère de la Justice, Direction de l'administration générale et de l'équipement, Sous-direction de la statistique des études et de la documentation

Au cours de sa réunion du 27 avril 2000, la formation Démographie, conditions de vie a examiné le projet de panel cité en référence.

Ce projet est piloté par deux directions du ministère de la justice : la direction de la protection judiciaire de la jeunesse et la direction de l'administration générale et de l'équipement. Le conseil de la statistique du 7 avril 2000 a décidé de lancer une expérimentation en grandeur réelle dans une demi-douzaine de juridictions à l'automne 2000 avant la généralisation à l'ensemble des juridictions début 2002.

Les quatre objectifs sont de connaître la population des mineurs présentés aux juridictions de la jeunesse civile et pénale, de connaître les réponses de l'institution judiciaire à leur égard, de constituer un outil d'investigation et de participer à un outil de prospective.

Ce panel doit permettre de comprendre les caractéristiques des mineurs suivis en justice et de leur environnement familial et social, de mesurer la réitération, de définir les profils des réitérants et d'évaluer l'efficacité des réponses judiciaires.

La statistique judiciaire est un sous-produit de la gestion. Il s'agit d'enrichir les applications de données socio-démographiques sur un échantillon de mineurs. La collecte sera effectuée en continu par les parquets, dans les 134 tribunaux pour enfants du territoire. L'échantillon est estimé à 12 500 mineurs soit 4% de la population suivie en justice.

Un groupe de pilotage est chargé d'étudier les problèmes encore en suspens, en particulier : échantillon, mode de collecte, confidentialité...

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête, elle laisse au comité du label le soin de s'assurer à partir d'un dossier plus précis que cette opération satisfait à la loi du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique.

DOCUMENTS JOINTS

- Enquête "Le panel des mineurs suivis en justice"
- Intervention de M. Benoît RIANDEY relative au projet de rénovation du recensement

(Les documents joints sont disponibles sur demande au secrétariat du CNIS)